

■ **AB, Amacker et Baeriswyl**, à Nendaz, CH-626.2.002.318-7, maçonnerie et carrelage, société en nom collectif (FOSC no 54 du 18. 03. 1996, p. 1541). Nouvelle nature juridique: raison individuelle. Nouvelle raison de commerce: **AB Amacker**. Reprise des actifs et passifs de la société en nom collectif 'AB, Amacker et Baeriswyl'. Société en nom collectif dissoute et radiée à la suite de la sortie de l'associé André Baeriswyl; l'associé Amandus Amacker continue les affaires en raison individuelle au sens de l'article 579 CO. Personne et signature radiée: Baeriswyl, André, de Nendaz, à Haute-Nendaz (Nendaz), associé, avec signature collective à deux. Inscription ou modification de personne: Amacker, Amandus, de Eischoll, à Haute-Nendaz (Nendaz), titulaire, avec signature individuelle [précédemment: associé, avec signature collective à deux].

Journal no 1765 du 05.12.2005
(03141180 / CH-626.2.002.318-7)